

Et, suivant un tour d'esprit qui lui était familier, le grand symphoniste, pour rendre plus pénétrante encore sa critique et achever la peinture des puritains, rappelait qu'aux obsèques du duc d'Orléans à Notre-Dame, ils avaient obtenu que la messe entière fût chantée en plain-chant et que cette maudite tonalité moderne, dramatique, passionnée, expressive, fût radicalement prohibée. Toutefois, le maître de chapelle de Notre-Dame avait cru devoir transiger jusqu'à un certain point avec la corruption du siècle, en mettant en harmonie à quatre parties le funèbre plain-chant. La grâce *suffisante* sans doute n'avait pas suffi. Tout en exécrant la musique moderne *qui excite les passions*, les fanatiques de plain-chant se *passionnaient* d'une manière divertissante pour ce style qui est fort loin d'avoir un si grave défaut. "L'un d'eux, poursuit Berlioz, se posséda assez bien néanmoins jusqu'au milieu de la cérémonie. Un assez long silence s'étant alors établi, et le recueillement de l'assistance étant solennel et profond, l'organiste, par mégarde, laissa tomber une clef sur son clavier; par suite de la pression accidentelle de la clef sur une touche, un *la* du jeu des flûtes se fit alors entendre pendant deux secondes. Cette note isolée s'éleva au milieu du silence et roula sous les arceaux de la cathédrale comme un doux et mystérieux gémissement. Notre homme alors, de se lever transporté, en s'écriant, sans respect pour le réel recueillement de ses voisins: "C'est admirable! sublime! voilà la vraie musique religieuse! voilà l'art pur dans sa divine simplicité! Toute autre musique est impie." A la bonne heure, voilà un logicien! Il ne faut, selon lui, dans la musique religieuse, ni mélodie, ni harmonie, ni rythme, ni instrumentation, ni expression, ni tonalité moderne, ni tonalité antique. Il ne lui faut qu'un *la*, un simple *la* un instant soutenu au milieu du silence d'une foule émue et prosternée. On pourrait encore pourtant troubler son extase en lui affirmant que les théâtres font un emploi usuel et fréquent de ce célèbre *la*. Mais il faut convenir que son système de musique *monotone* (c'est le cas ou jamais d'employer ce mot) est d'une pratique facile et fort peu dispendieuse. De ce côté, l'avantage est réel."

Dans ce mode ironique, ou sur des tons plus sérieux, plus doctes, mais non moins aigres au fond, la discussion se poursuivait et s'envenimait sur toute la ligne. Louis Lambillotte lui-même y prenait part et écrivait ce qui suit dans le *Diapason, revue musicale de Bruxelles*, du 2 mai 1850. Prêtre, il va développer, dans le sens religieux, ses idées sur la question controversée et mettre en ligne ses arguments:

"Nos musicographes excluent de l'église la musique qu'ils appellent *dramatique*, parce que cette musique *excite les passions*; or, selon eux, les passions doivent rester au théâtre et ne jamais entrer à l'église; parce que, ajoutent-ils, l'église est le lieu de la prière, dans lequel tout doit être calme. Je vous avoue que tout ceci ne me paraît pas clair, et, si vous le permettez, je vous exposerai mes difficultés. D'abord je demanderai à ces Messieurs ce qu'ils entendent par ce mot *passion*: car, mal compris, ce mot pourrait tromper les artistes, qui tous n'ont pas fait une excellente philosophie. D'après saint Thomas d'Aquin, la passion est un mouvement ou sentiment de notre âme qui nous porte vers un objet, ou qui nous en éloigne, or, comme il existe des objets bons ou des objets mauvais, il est évident qu'il en résulte de bonnes ou de mauvaises passions. Ainsi,

l'amour, la haine, l'admiration, etc., sont des passions bonnes ou mauvaises, selon que l'objet en est bon ou mauvais. Ces principes sont incontestables. Maintenant, je le demande à tous les théoriciens, la musique religieuse à l'église ne peut-elle pas exprimer ou exciter ces passions, quand elles ont pour objet et pour termes: Dieu, sa sainteté, sa grandeur, sa bonté? Est-ce que notre amour, notre joie, notre douleur, notre admiration, est-ce que tous les mouvements si justes de notre âme ne peuvent pas éclater, par exemple, dans un *Gloria in excelsis*, dans un *Sanctus*, dans un *Incarnatus*, dans un *Miserere* ou un *Kyrie*? Il serait absurde de condamner une musique parce qu'elle exciterait de tels sentiments dans les âmes. Ce serait condamner tous les docteurs de l'Eglise, qui tous demandent que la musique excite à la piété..... La prière, objectent les musicographes, doit être *calme* et sans *passions*. Permettez-moi de leur demander si l'église n'est pas aussi le lieu de l'adoration, le lieu de la louange, du repentir, du pardon, de la reconnaissance? Est-ce que l'âme ne pourra pas y faire éclater aussi les accents de sa joie, de son bonheur, de son repentir, de sa reconnaissance, de son admiration? Voulez-vous que le fidèle à l'église y soit comme la statue de marbre qui orne le frontispice? Condamnez-vous les saintes émotions qui faisaient couler les larmes d'Augustin? Condamnez-vous une musique qui produira de tels résultats?"

Louis Lambillotte continuait son plaidoyer en signalant l'existence d'un petit groupe d'esprits raisonnables, également éloignés des abus modernes et d'un trop absolu retour vers l'antique.

"D'autres, les plus sages, ajoutait-il, admettent à l'église toutes les différentes espèces de musique (Grégorien, Palestrina, Mozart, Haydn, les maîtres, les compositeurs modernes): ils les trouvent toutes bonnes, *relativement aux pays, aux lieux, aux solennités, aux circonstances, pourvu qu'elles soient dans les conditions que demande l'Eglise, c'est-à-dire qu'elles portent les âmes à la piété.....*, qu'on n'y fasse pas entrer exclusivement l'art pour l'art, mais qu'il n'y soit admis que pour concourir au but que la religion se propose.... Ceux-ci ne condamnent pas ce que l'Eglise n'a jamais positivement condamné, c'est-à-dire les belles compositions avec orchestre de nos grands maîtres, exécutées aux grandes solennités, dans bien des cathédrales et des églises d'Allemagne, de l'Espagne, du Portugal, d'Italie, de France et de Belgique. Ceux-ci entendent par musique dramatique celle qui a été composée pour le théâtre, celle qui n'inspire aucune idée de piété et ne porte point vers Dieu." Et Louis Lambillotte se rangeait à ce moyen terme, à cet éclectisme raisonnable, motivé, qui a prévalu et qui assure aujourd'hui, avec la régularisation du plain-chant, l'organisation digne et prospère de nos maîtrises.

Malgré ces paroles si sages, la controverse continuait plus ardente: "Supprimons une fois pour toutes, ripostaient les Primitifs, mélodie, harmonie, rythme, instrumentation, expression dans le style sacré. Nous pourrions ainsi, pensaient-ils sans doute en leur for intérieur, faire nous-mêmes de fort belle musique religieuse." En effet, dès qu'il n'aurait plus fallu rien de tel dans ce genre de composition, ils avaient tout pour y réussir!

Ce fut au milieu de cette agitation, vers 1842, que parurent les premières publications du P. Lambillotte,